

ASSEMBLÉE NATIONALE2 juin 2023

ABROGER LE RECOL DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER
LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N°
1299)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 44

présenté par

M. Benoit, M. Christophe, Mme Magnier, M. Lemaire, M. Laronneur, M. Girardin et
M. Lamirault

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.